

Les associations s'organisent pour sauver la Turra

MW N° 68

Le 29 mai 2006, et en contradiction avec deux récentes décisions administratives, le préfet coordonnateur du Massif des Alpes a signé un arrêté autorisant l'unité touristique nouvelle de la Turra, permettant la liaison entre les domaines skiables de Val Cenis et de Termignon, en Maurienne (73).*

Les raisons pour lesquelles nous nous opposons à cet aménagement sont multiples et variées, la plus importante étant l'impact de ces installations sur un environnement exceptionnel. Exceptionnel au point que l'Etat s'est clairement et régulièrement positionné favorablement à la préservation de ce secteur. Nous sommes d'autant plus amers de ce revirement.

Le 14 juin dernier, réunies à Chambéry dans le cadre du « Réseau régional montagne » piloté par Marc Le Men de la FRAPNA Savoie, Vivre en Maurienne, la Frapna, la Fédération des Clubs alpins et de montagne et Mountain Wilderness ont donc décidé unanimement de porter l'affaire devant le tribunal administratif.

Les associations du Réseau ont également décidé qu'elles ne participeraient pas au comité de suivi de l'UTN.

* voir à ce sujet les revues MW n° 67 p 19, n° 66 p 8, n° 65 p 23, n° 64 p 27, n° 63 p 19 et n° 62 p 9